

# COMMUNE DE CHAMPTERCIER

Département :

Alpes de Haute-Provence

Arrondissement :

DIGNE LES BAINS

Canton :

DIGNE OUEST

## DELIBERATION N° DE\_2018\_072

### EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 18 décembre 2018

Nombre  
de Conseillers en exercice 12  
de Présents 11  
de Votants 12

L'an deux mille dix-huit et le dix-huit décembre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPTERCIER étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Régine AILHAUD-BLANC.

#### OBJET :

#### DEMANDE DE SUBVENTIONS RENOVATION DE L'EGLISE

Étaient présents : AILHAUD-BLANC Régine, ARENA Antoine, PAUL Bénédicte, BERTIN Patrick, BARDET Michel, HAMOT Christine, NÉEL-DELAFOSSÉ Gérard, AMAUDRIC Aude, PEREZ Christophe, ROUSSELET Jean-Louis, JAUFFRED Thierry

Absents :

Excusés :

Procuration de : MARTIN Jean-Marie par ROUSSELET Jean-Louis

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ; Madame Bénédicte PAUL ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées. NOTA - Le Maire certifie que la convocation du conseil municipal avait été faite le 11/12/2018

Madame le Maire rappelle la délibération n° 80-2016 du 22 novembre 2016 concernant le projet de restauration de l'église et l'adhésion à la Fondation du Patrimoine pour mettre en place une souscription publique.

Ce premier pas étant réalisé, il convient maintenant d'aborder les financements et notamment de demander à l'état une aide financière dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux sur le thème « aide aux travaux d'équipement ».

Il sera également demandé une aide à la région dans le cadre de « la restauration et la valorisation du patrimoine rural non protégé ».

Madame le Maire rappelle que cette rénovation pourrait débuter au 3ème trimestre de 2019.

Au vu des devis pour la rénovation de l'église, il est proposé le financement suivant:

	Montant HT en euros	TTC en euros
Devis travaux	169 170.00	203 004.00
DETR 2019 (60%)	101 502.00	
Conseil Régional (20%) appel à projet "restauration et valorisation du patrimoine rural non protégé"	33 834.00	
Total subvention (plafond 80%)	135 336.00	- 135 336.00
A charge de la commune		<b>67 668.00</b>

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Préfecture de Digne les Bains  
Date de réception de l'AR: 19/12/2018  
004-210400479-20181218-DE\_2018\_072-DE

Vu la délibération N° 80-2016 du 22 novembre 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le financement proposé,

**AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération

**POUR :12**

**ABSTENTION :0**

**CONTRE : 0**

Le Conseil Municipal, charge Madame le Maire et Monsieur le Trésorier Principal d'exécuter les dispositions prises. Fait et délibéré les jours, mois an que dessus et ont signé tous les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Maire,

Régine AILHAUD-BLANC

Transmise au Représentant de l'État : Le Maire,  
Régine AILHAUD-BLANC

